REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
COMMUNE de RANSPACH

ARRETE N° ARM2026-09-24/34
PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION POUR CAUSE DE TRAVAUX - 68470 RANSPACH

Le Maire de la Commune de Ranspach,

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,
VU la demande du 21 septembre 2026 de l'entreprise PRO CONNECT, 12 rue André Petit 45120 CHALETTE-SUR-LOING,

CONSIDÉRANT que les travaux auront lieu du 05 octobre au 06 novembre 2026,
CONSIDÉRANT que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers.

ARRETE

Art.1 Dans le cadre de travaux de retrait de câbles obsolètes en chambre télécom, par l'entreprise PRO CONNECT, mandatée par Orange, la chaussée sera partiellement occupée par un chantier mobile Route Nationale et rue de Mitzach du **05/10/2026 au 06/11/2026**.

Art.2 La signalisation, cônes de signalisation, barrières de sécurité et panneaux de balisage (feu de circulation si nécessaire), et toute mesure de sécurité, seront mises en place par l'entreprise procédant aux travaux, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

Art.3 Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché aux conditions règlementaires habituelles seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

Art.4 Monsieur le maire de la commune de RANSPACH, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Fellering, les agents de la Brigade Verte et la Secrétaire de Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Art.6 La commune de RANSPACH décline toutes responsabilités en cas d'accident consécutif au non-respect du présent arrêté dont ampliation sera notifiée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de FELLERING
- La Brigade Verte à SOULTZ
- Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours de SAINT-AMARIN
- Monsieur le Chef de Corps des pompiers de RANSPACH
- Archives – Affichage – Dossier
- Entreprise PRO CONNECT, 12 rue André Petit 45120 CHALETTE-SUR-LOING

Fait à RANSPACH, le 24 septembre 2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte
affiché et notifié le 28 septembre 2026

MAIRIE DE RANSPACH (Haut-Rhin)

Le Maire

Lucien CARET